

11^e
congrès

Colloque thématique

Repenser la protection sociale au Maroc

**Régimes, logiques,
coûts**

Vendredi 7 juillet 2017

Présidence de
l'Université Mohammed V - Irfane
Avenue Allal El Fassi, Al Irfane, Rabat

11^e
congrès

Colloque thématique

**Repenser la
protection
sociale au
Maroc**

**Régimes, logiques,
coûts**

Association marocaine de sciences économiques

Fondée en 2006, l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE), groupement scientifique, a pour objectif de favoriser les progrès de la science économique au Maroc en développant la recherche fondamentale et appliquée, en diffusant les résultats des travaux universitaires et en multipliant les échanges entre chercheurs au niveau international.

Son programme d'action s'articule autour de l'organisation de conférences, de tables rondes, de séminaires, de colloques, l'animation de groupes de recherche, d'étude et d'expertise, l'édition de publications à comité de lecture, etc.

L'AMSE a créé en 2009 les **Presses universitaires du Maroc** (PUM).

Adresse

Association marocaine de sciences économiques

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat, Maroc

Compte bancaire

N° 8100009 200 00 04087 85

BMCE Bank, Agence Rabat-Hassan

Conseil d'administration, mandat 2016-2020

- AÏT SGHIR Nabil (Université Mohammed V de Rabat)
- AKAABOUNE Mohammed (Université Mohammed V de Rabat)
- AKESBI Najib (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat)
- AKODAD Safae (Université Mohammed V de Rabat)
- ASKOUR Khadija (Institut supérieur du tourisme, Tanger)
- BOUSLIKHANE Mohamed (Institut national d'aménagement et d'urbanisme)
- EL AOUI Nouredine (Université Mohammed V de Rabat)
- EL HARMOUZI Nouh (Université Ibn Tofail de Kénitra)
- EL MESLOUHI Fedoua (Université Mohammed V de Rabat)
- FIRANO Zakaria (Université Mohammed V de Rabat)
- FREJ Driss (Université Mohammed V de Rabat).
- HAFID Hicham (Institut d'études africaines, Rabat)
- HANCHANE Saïd (Ecole de gouvernance et d'économie, Rabat)
- LAHLOU Kamal (INSEA, Rabat)
- MOUMNI Nicolas (Université d'Amiens)
- RAGBI Aziz (Université Mohammed V de Rabat)
- RAOUF Radouane (Université Mohammed V de Rabat)
- TAOUIL Rédouane (Université Pierre-Mendès-France, Grenoble)
- TAZI LEBZOUR Kamal (Université Mohammed V de Rabat)
- TOUZANI Hanane (LEID / Université Mohammed V de Rabat)

Comité directeur, mandat 2016-2020

- ASKOUR Khadija
- BOUSLIKHANE Mohamed (Vice-Président)
- EL AOUI Nouredine (Président)
- EL HOUMAIADI Adil
- TAZI LEBZOUR Kamal
- TOUZANI Hanane (Trésorière)

Comité de gestion

- AÏT SGHIR Nabil
- AKODAD Safae
- EL MESLOUHI Fe doua
- FIRANO Zakaria
- HAFID Hicham
- LAHLOU Kamal

ARGUMENTAIRE

La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective mis en œuvre par l'Etat et les organismes privés pour permettre aux individus de faire face à l'impact financier des risques sociaux pouvant déstabiliser leur budget et compromettre leur sécurité économique ou celle de leurs familles. Au Maroc, pays en transition démographique et économique, la protection sociale est un vecteur du développement social et économique. En fait, la protection sociale est une composante des politiques de redistribution qui permet de renforcer la solidarité sociale et assurer une contribution de la population, en particulier celle vulnérable, à l'activité économique et à la stabilité du pays.

La protection sociale constitue aujourd'hui un enjeu considérable notamment avec la montée des risques sociaux qui impliquent des défis considérables en matière de cohésion sociale et de stabilité politique. Ceci nécessite, entre autres, la mise à niveau nécessaire pour accompagner, au mieux, les mutations constantes du monde du travail et les changements démographiques des années à venir.

Certains risques sont liés au cycle de vie et sont souvent amplifiés dans le cas des familles pauvres, à cause de leur accès déficient aux services de base. Plus particulièrement, les principaux risques qui menacent les enfants (les 6-15 ans) sont la malnutrition, la mortalité infantile, les lacunes dans le développement psycho-social et cognitif et le manque de préparation à l'école. A l'âge scolaire, entre 6 et 15 ans notamment, les principaux risques sont liés à l'accès à l'école et au maintien dans le système éducatif (avec des taux d'abandon élevés), au travail des enfants et aux violences qui prévalent à l'école, dans le monde du travail et à la maison. Pour ceux dont l'âge se situe entre 15 et 23 ans, les principaux risques sont un faible niveau de capital humain, une difficile transition vers le monde du travail avec un taux de chômage élevé des diplômés et des comportements à risque tels que l'usage de drogues en zone urbaine ou les mariages/grossesses précoces.

Les adultes font face à des risques liés à leur faible capital humain qui se traduit par des revenus faibles en raison d'emplois de mauvaise qualité et des taux de chômage/sous-emploi élevés. Les personnes âgées font face à des risques de santé croissants tout en étant très peu couvertes par un régime des retraites et/ou d'assurance maladie. Outre ces risques, les pauvres ont un accès encore déficient aux services de base, comme l'habitat et les soins de santé, alors que le fardeau des maladies chroniques augmente.

Au Maroc, comme dans la plupart des pays du monde, les dispositifs du système de protection sociale ont été développés de manière fragmentée sur une période très longue. Aujourd'hui, le système de protection sociale au Maroc se compose d'un système de sécurité sociale qui est contributif (CMR, RCAR, CNSS, CNOPS...), d'un système de protection sociale partiellement contributif (RAMED) et d'un système de protection sociale non-contributif (Tayssir, Kafala, INDH, établissements de protection sociale pour les personnes en difficulté...). Ces dispositifs fragmentaires ont été introduits au fur et à mesure pour traiter des problématiques sociales et de développement humain qui ont émergé au fil du temps.

Certes, le système actuel a permis la réduction de la pauvreté absolue et l'amélioration du niveau de vie de la population. Cependant, le nombre de pauvres ou quasi pauvres reste élevé: environ 6 millions d'individus. Selon les chiffres du Haut Commissariat au plan (HCP), la période 2007-2014 a connu une réduction du taux de pauvreté; la pauvreté absolue est passée de 9% à environ 4,8% de la population, représentant approximativement 1,6 million de personnes. Toutefois, la population dont le niveau de

consommation est juste au-dessus de la ligne de pauvreté se maintient en milieu rural à des taux encore élevés (19,4 % en 2014), même si sa part s'avère faible en milieu urbain (7,9 %). Par ailleurs, d'importantes disparités géographiques continuent d'exister. Le milieu rural compte 79,4 % de pauvres et 64 % de vulnérables, parmi une population qui représente, tout de même, 40 % de la population totale.

En fait, les effets des efforts des autorités publiques durant la dernière décennie pourraient être améliorés à travers, notamment, une augmentation significative de la couverture, un meilleur ciblage, la mise en place de programmes complémentaires visant à l'insertion économique des bénéficiaires et une coordination renforcée des stratégies et des actions. Cependant, les dépenses publiques d'assistance sociale varient d'une année à l'autre en raison de la volatilité des subventions aux produits de base (alimentaires et énergétiques).

Les programmes existants sont fragmentés et peu coordonnés et couvrent une part très limitée des besoins des populations pauvres et vulnérables, et leurs bénéficiaires ne sont pas forcément les plus à risque car, généralement, ces programmes ne sont pas ou sont mal ciblés. Ils fonctionnent sans système de suivi et d'évaluation rigoureux et n'ont pas été évalués, à quelques exceptions près, même si des progrès sont en cours. Les risques cités auparavant sont très peu couverts par les programmes, alors qu'ils constituent une menace vis-à-vis du modèle de développement humain que le Maroc cherche à promouvoir.

De très nombreuses institutions publiques interviennent dans le secteur de la protection sociale au Maroc sans coordination. Par conséquent, leurs mandats se superposent, et des programmes d'assistance sociale aux familles pauvres et vulnérables, parfois similaires, sont fournis par plusieurs ministères et agences. Malgré des efforts de partenariat importants, la coordination entre ces programmes, aux échelons central et local, reste difficile. L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) a notamment pour mission la « convergence des programmes sectoriels », mais ses résultats sont mitigés. En l'absence d'un registre unique de bénéficiaires, il est impossible de savoir quelles familles reçoivent quels services afin de mieux concentrer ces derniers vers les familles les plus nécessiteuses et de profiter des synergies qui pourraient être créées entre les programmes.

Les programmes contributifs d'assurance sociale, tels que les pensions de retraite, l'assurance maladie et l'assurance chômage, constituent une composante essentielle d'une politique intégrée de protection sociale. A l'opposé de l'assistance sociale, l'accès aux prestations d'assurance sociale est indépendant du niveau de revenu, mais subordonné à des contributions financières. Ces contributions sont, de fait, des primes d'assurance pour participer à des mécanismes de mutualisation des risques ou des épargnes obligatoires utiles en cas de retournement de la situation socio-économique d'un ménage ou d'un individu. L'objectif ultime des politiques d'assurance sociale est de permettre une gestion adéquate des risques sociaux. Il s'agit en particulier de protéger les individus contre les effets d'une perte de revenu due à la vieillesse, l'invalidité, l'accident du travail, la maladie, le chômage, la mort d'un membre actif de la famille ou d'un membre assurant la garde des jeunes enfants, etc.

Moins d'un tiers de la population active est couverte par une assurance sociale (vieillesse, maladie, etc.). Le système d'assurance sociale au Maroc est loin de fournir une protection adéquate. Ce système est fragmenté, sans oublier qu'il ne couvre qu'une fraction limitée de la population active et ne protège pas les personnes exclues de l'emploi dans le secteur formel.

La réforme en cours du système des retraites fait face à des enjeux liés à la non-soutenabilité financière des régimes actuels, à une transition démographique accélérée, aux inégalités qui caractérisent les pensions des retraités et enfin à un cadre institutionnel hétérogène.

Le système de protection sociale au Maroc se caractérise par une grande complexité due à la diversité des régimes obligatoires et à la multiplicité des organismes gestionnaires dans les secteurs public, semi-public et privé. C'est cette complexité qui semble, d'ailleurs, avoir empêché l'aboutissement des réformes aussi bien en termes de quantité (plus forte extension de la protection sociale) que de qualité (qualité des prestations et leur juste répartition).

La consolidation des bases du système national de protection sociale est une composante incontournable du développement économique et humain. Elle interpelle dès lors notre communauté d'économistes et de chercheurs, au-delà des décideurs.

Les interventions peuvent s'inscrire dans les principaux axes suivants :

- nouveaux risques, nouvelles solidarités ;
- le système de protection sociale entre logique de marché et Etat social ;
- la réforme de la protection sociale entre démographie et durabilité.

Les approches théoriques et les revues de la littérature doivent viser à fonder directement l'analyse de l'expérience marocaine et à éclairer le débat sur les perspectives de réforme en cours.

Seules sont retenues les communications dont les textes définitifs ont été envoyés à la date fixée.

PROGRAMME

VENDREDI 7 JUILLET 2017

9h00-9h30 *Accueil*

Session 1

Modérateur Mohamed BOUSLIKHANE (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat)

9h30-9h50 Kamal TAZI (Université Mohammed V de Rabat), *Mondialisation et protection sociale*

9h50-10h10 Noureddine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat), *Protection sociale et développement au Maroc: la dette primordiale*

10h10-10h30 Mohamed Najib GUEDIRA (Université Mohammed V de Rabat), *Quelles leçons tirer de la situation de l'assurance maladie au Maroc?*

10h30-11h00 Discussion

11h00-11h20 Pause-café

11h20-11h40 Yasser Y. TAMSAMANI (OFCE-Sciences-Po Paris et Université Hassan II), *L'évolution des dépenses de santé au Maroc: une analyse macro-économique*

11h40-12h00 Saïd HANCHANE (EGE-UM6P-CRESC), *Que peut apporter le ciblage à la protection sociale et au développement?*

12h00-12h20 Salaheddine LEMAIZI (ATTAC Maroc), *Le RAMED, les limites d'une réforme néolibérale de la couverture de santé au Maroc*

12h10-12h20 Chaimaa KHACHANI (Université Abdelmalek Essaadi, Tanger), *Etude de l'impact financier d'optimisation des coûts logistiques: l'exemple de Yazaki Morocco S.A. Tanger*

12h20-12h50 Discussion

Session 2

Modérateur Najib AKESBI (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat)

14h30-14h50 Ayache KHELLAF (HCP), *La réforme de la retraite au Maroc: enjeux et défis*

14h50-15h10 Hicham BELKOUCH (Université Mohammed V de Rabat, Université internationale de Rabat, Université Paris-Nanterre), *Système de retraite au Maroc entre vieillissement démographique et défaillance du marché de travail*

15h10-15h30 Nisrine GHEFFOU (Université Mohammed V de Rabat), *Pilotage de l'équilibre financier des régimes des retraites par la mise en œuvre des réformes paramétriques: le cas de la CMR*

15h30-16h00 Discussion

16h00-16h20 Abdelkader SALMI (Caisse marocaine des retraites), *Etude de viabilité du régime des pensions civiles RPC géré par la CMR avant et après la réforme paramétrique de 2016*

16h20-16h40 Issam EL FILALI (ENCG, El Jadida), *Protection de l'emploi et cohésion sociale au sein des entreprises marocaines*

16h40-17h00 Discussion

17h00-17h20 Pause-café

Assemblée générale

17h20-17h40 Rapport d'activité et rapport financier

17h40-18h00 Discussion générale

Comité scientifique

Mohamed AKAABOUNE, Mohamed BOUSLIKHANE, Nouredine EL AOUI, Fadoua EL MASLOUHI, Hafid HICHAM, Radouane RAOUF, Kamal TAZI LEBZOUR.

Comité d'organisation

Nabil AÏT SGHIR, Khadija ASKOUR, Safaa AKODAD, Adil EL HOUMAI, Hanane TOUZANI.

RÉSUMÉS

Kamal TAZI (Université Mohammed V de Rabat), *Mondialisation et protection sociale*

La protection sociale se définit généralement dans le cadre d'une économie fermée. Elle s'impose comme une préoccupation nationale. De ce fait, peu d'économistes ont souligné son interaction avec la mondialisation en tant que phénomène d'interdépendance croissante entre les pays. Il est donc nécessaire de lier les deux thèmes.

C'est précisément à quoi invite la présente communication, dont l'enjeu est de cerner les principaux canaux qui relient les activités internationales d'un pays au fonctionnement de sa politique de protection sociale.

A cet effet, la première partie analysera les pressions de la mondialisation sur la protection sociale. Il s'agit de pressions contradictoires, les unes de nature financière agissant dans le sens de son affaiblissement, les autres dans le sens de son renforcement, étant donné les mutations du marché du travail qui engendrent de nouveaux besoins de protection. Ce qui conduit dans une seconde partie à montrer comment les différents systèmes domestiques se sont adaptés à la mondialisation et à vérifier la validité du scénario, aujourd'hui dominant, selon lequel la mondialisation conduit inéluctablement, au nom de la compétitivité, à une course d'altération des systèmes nationaux de protection sociale.

Mots-clés: mondialisation, compétitivité, flexibilité.

Noureddine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat), *Protection sociale et développement au Maroc: la dette primordiale*

Le principe de solidarité structure, de façon singulière au Maroc, un double lien organique (El Aoufi dir., *le Maroc solidaire. Pour une société de confiance*, Economie critique, Rabat, 2011):

- un lien horizontal entre les individus, les groupes et les communautés;
- un lien vertical entre la société et l'Etat.

Le premier a partie liée avec la prégnance culturelle (notamment religieuse) et avec l'ancrage de formes d'organisation communautaire et collective qui ont su résister aux tendances individualistes et aux fragmentations sociales constitutives de la modernité. Sans disqualifier la place et le rôle de l'individu dans notre société, l'altruisme traduit de façon plus générale une pragmatique efficace mobilisant les valeurs de confiance et de réciprocité, réduisant les coûts de transaction et favorisant les jeux coopératifs.

Le second lien constitue un invariant de la configuration Etat/société et Etat/économie. C'est ce lien historique qui, en dernière analyse, préside à l'équilibre politique, contribue à maintenir la cohésion sociale et à préserver la diversité culturelle. Plus profondément, c'est dans ce lien que résident les sources de la légitimité de l'Etat, d'une part, et de la responsabilité de la société, d'autre part.

L'émergence des valeurs de citoyenneté, de droits, de libertés, d'ouverture de la sphère publique à l'engagement de la société civile et au contrôle de l'action de l'Etat n'a fait que reproduire et raffermir davantage ce lien en renouvelant les facteurs de la légitimité de l'Etat et en posant de nouvelles conditions de la confiance des citoyens.

Le concept de « dette primordiale » (Malamoud, 1989 ; Aglietta et Orléan, 1998) recouvre, dans le cas spécifique du Maroc, trois formes d'engagement de l'Etat vis-à-vis de la société, qui sont de nature à améliorer l'exercice des libertés et des droits, à renforcer les capacités des catégories les plus démunies et à les prémunir contre les insécurités que sont la vulnérabilité, la précarité et l'exclusion :

– Un engagement de développement humain et de dotation des catégories les plus défavorisées en capacités et en ressources.

L'arbitrage, dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), en faveur de l'éducation de base et de l'alphabétisation, de l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'électricité, des infrastructures de base, etc. est justifié non seulement par l'ampleur du déficit enregistré dans ces domaines prioritaires, mais aussi et surtout par les opportunités qu'ils offrent en termes de réduction des inégalités, de renforcement des capacités et d'amélioration des indicateurs du développement humain.

– Un engagement de régulation économique du mode de croissance, celui-ci devant articuler dynamique de la productivité et dynamique de la demande populaire. Cette macro-économie « majoritaire » et « juste », loin d'être incompatible avec les critères d'ouverture sur les marchés internationaux, de compétitivité externe, de promotion des exportations et d'incitation aux investissements, est la seule qualifiée pour amorcer un processus vertueux et auto-entretenu de développement par tous et pour tous.

– Un engagement d'efficacité institutionnelle impliquant la cohérence des politiques publiques, la convergence des actions sociales, la complémentarité des instances de décision, la coordination des intervenants et des acteurs.

L'efficacité institutionnelle bute en général, dans notre pays, sur des difficultés tenant aux divergences d'intérêt, aux corporatismes, voire à l'opportunisme des agents. Les solutions envisagées peuvent, dès lors, être de deux types : des solutions unilatérales et technocratiques visant l'efficacité et l'amélioration des rythmes d'exécution des décisions ou bien des solutions fondées sur le principe de la légitimité politique et recherchant l'adhésion des citoyens par la consultation, la délibération et le consensus. La seconde solution démocratique ne doit pas être perçue comme antinomique de l'efficacité ; au contraire, elle a la vertu de minimiser le « coût politique » des réformes entreprises et d'optimiser leur mise en œuvre.

– Enfin, un engagement de cohésion sociale et de protection des catégories défavorisées contre les insécurités sociales et les pénuries humaines. Au Maroc, l'Etat social possède, on l'a déjà souligné, une épaisseur historique, et l'action sociale des pouvoirs publics est perçue, dans l'imaginaire populaire, comme l'expression d'un « contre-don » par rapport au « don » de confiance que fait la société à l'égard des institutions de l'Etat, comme un rempart contre les insécurités sociales et les pénuries humaines et comme un instrument d'équité.

Cette vérité profonde ne doit pas être perdue de vue lorsque les contraintes économiques imposent des ajustements et des restrictions.

En l'occurrence, le coût de la défiance est susceptible d'être, par comparaison, plus élevé. Mais il y a plus : en termes de développement humain, l'engagement social de l'Etat, outre qu'il contribue à réduire les fractures et les fragmentations sociales, constitue un puissant levier stratégique pour maintenir durablement l'économie sur le sentier de la croissance. L'Etat social est avant tout un Etat préventif : l'investissement social d'aujourd'hui accroît les capacités humaines de demain et les opportunités de croissance d'après-demain.

Mots-clés : dette primordiale, capacités, cohésion sociale, développement humain, efficacité institutionnelle, Etat, protection

Classification JEL : F63, H55, I1, I2, I3.

Références

- AGLIETTA M. et ORLÉAN A. dir. (1998), *la Monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris.
- BOYER R. (2006), « L'Etat social à la lumière des recherches régulationnistes récentes », colloque international Etat et régulation sociale. Comment penser la cohérence de l'intervention publique? 11, 12 et 13 septembre, CNRS, Université Paris I et Centre d'économie de la Sorbonne, Paris.
- CASTEL R. (2003), *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?* Editions du Seuil/La République des idées, Paris.
- CHAUVEL L. (2006), *les Classes moyennes à la dérive*, la République des idées/Seuil, Paris.
- DUFLO E. (2009), *Expérience, science et lutte contre la pauvreté*, Editions Collège de France-Fayard, Paris.
- EL AOUI N. (1992), *la Régulation du rapport salarial au Maroc*, Editions de la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat, 2 vol.
- ESPING-ANDERSEN G. et PALIER B. (2008), *Trois leçons de l'Etat-providence*, Editions du Seuil/La République des idées, Paris.
- GRAEBER D. (2013), *Dettes: 5000 ans d'histoire*, Les liens qui libèrent, Paris.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (2008), *Etude sur le ciblage géographique de la pauvreté*, mars.
- MALAMOUD C. (1989), *le Cuit et le cru*, La Découverte, Paris.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME (2009), « Le deuxième pilier du Plan Maroc vert. De la stratégie à l'action ». Note de cadrage, novembre.
- ROYAUME DU MAROC (2006), *Cinquante ans de développement humain et perspectives 2025*.

Mohamed Najib GUEDIRA (Université Mohammed V de Rabat), *Quelles leçons tirer de la situation de l'assurance maladie au Maroc?*

Introduite par le protectorat il y a un siècle, l'assurance maladie volontaire ne couvrait qu'une petite minorité de Marocains et de Marocaines. A partir de la fin des années 80 du siècle dernier, l'Etat a lancé un processus pour sa généralisation, à travers l'assurance obligatoire et l'assistance médicale ; et après trente ans, seule la moitié de la population est aujourd'hui assurée.

Aujourd'hui, les ménages financent près de 60 % de la dépense médicale car le système existant présente de nombreuses lacunes, et plus de la moitié de la population reste en dehors du champ de la couverture.

Or, la Constitution reconnaît le droit à la couverture médicale et aux soins de santé. La situation actuelle bloque l'accès aux soins pour un grand nombre de Marocains et de Marocaines, surtout parmi les plus pauvres.

Quelles leçons peut-on tirer d'un processus aussi lent et chaotique? Qu'est-ce qui explique cela: complexité du « dossier », faiblesse ou absence de volonté politique, poids financier, enjeux catégoriels...? Que peut-on faire pour accélérer la couverture médicale universelle?

Nous essayerons de poser quelques éléments de débat à travers notre intervention en tant que chercheur, et aussi en tant qu'acteur et témoin d'une partie de ce processus.

Yasser Y. TAMSAMANI (OFCE-Sciences-Po Paris et Université Hassan II), *L'évolution des dépenses de santé au Maroc: une analyse macro-économique*

A l'échelle des pays avancés, les dépenses de santé ont crû rapidement et en continu dans un premier temps, avant que leur rythme d'accroissement ne se stabilise à un taux proche de celui de l'économie. A

l'issue de ce processus, le niveau des dépenses par habitant est tel que les biens et services de santé sont disponibles en quantité et en qualité suffisantes. Au Maroc, le comportement des dépenses de santé se cale curieusement sur le schéma suivi par les pays avancés. Bien qu'elles continuent de croître en niveau, les dépenses totales de santé y sont en perte de vitesse depuis 2010, passant d'un taux de croissance annuel moyen de 7,9 % entre 1996 et 2009 à 4,4 % sur la période récente, soit un recul de 3,5 %.

Cette contribution propose d'identifier les déterminants démographiques et macro-économiques du comportement des dépenses de santé au Maroc afin de pouvoir évaluer, séparément, leur contribution au ralentissement qu'ont connu ces dépenses depuis 2010. Nos calculs démontrent que les facteurs démographiques réunis expliquent 14 % du recul du taux de croissance des dépenses de santé. Bien que l'accroissement de la population (1er facteur démographique) continue de contribuer positivement à la dynamique des dépenses de santé à hauteur de 1,4 point depuis 2010 contre 1,1 point durant la période précédente, l'effet de la transition démographique (2^e facteur), marquée par un arrêt dans la dynamique de vieillissement de la population, s'efface à partir de 2010, entraînant un recul de la contribution des facteurs démographiques de 0,5 point.

Concernant les facteurs explicatifs macro-économiques, les estimations montrent que le revenu national explique 11 % (soit 0,4 point sur 3,5 points) du recul du taux de croissance des dépenses de santé. La forte baisse des prix des biens et services de santé en est responsable à hauteur de 45 % (soit 1,5 point) du fait que la semi-élasticité prix ressorte positive. Cet effet prix permet d'atténuer les craintes sur une éventuelle dérive dangereuse au niveau de la dynamique des dépenses de santé au Maroc. Enfin, le retournement à la baisse de la dynamique du ratio des dépenses publiques sur les dépenses totales de santé depuis 2010 a entraîné dans son sillage celle des dépenses de santé de l'ordre de 20 % (soit 0,7 point).

(Je tiens à remercier Hicham Masmoudi de Bank-Al-Maghrib pour sa précieuse collaboration, qui a mis à disposition les statistiques sur les indices des prix au Maroc.)

Mots-clés : dépenses de santé, démographie, déterminants macro-économiques, élasticité, Maroc

JEL Classification : H51, I12, I15, I18

Saïd HANCHANE (EGE-UM6P-Cresc), *Que peut apporter le ciblage à la protection sociale et au développement ?*

Le principe de ces politiques ciblées est d'allouer en priorité les ressources des programmes de lutte contre la pauvreté aux personnes et aux ménages se trouvant dans une pauvreté extrême. L'identification de ces derniers se base essentiellement sur l'approche monétaire. En effet, on détermine un certain seuil de revenu, en dessous duquel on considère que le ménage ou l'individu sont pauvres. Afin d'apporter de l'aide à ces personnes, les politiques ciblées utilisent des transferts monétaires directs et/ou conditionnels, des transferts en nature, des subventions à la consommation ainsi que des fonds sociaux (Coady, Grosh et Hoddinott (2003)).

Théoriquement, le ciblage contribue au succès d'une politique de lutte contre la pauvreté¹ : i) en mettant en place des programmes spécifiques aux pauvres ; ii) par une utilisation efficace des ressources des programmes au profit des plus pauvres². Dans la pratique, les politiques ciblées sont difficiles à mettre en œuvre. En effet, c'est au niveau des étapes de la programmation et du ciblage des groupes de population à assister

1. L'objectif du ciblage est d'obtenir le plus grand impact possible des politiques sociales pour un budget déterminé.

2. En termes de programme de réduction de la pauvreté, le ciblage a pour objectif de réduire les gaspillages en concentrant les programmes en direction des plus démunis.

que l'on rencontre un grand nombre de problèmes. Or il s'agit là d'une étape cruciale car elle détermine non seulement la pertinence mais aussi l'impact potentiel suite à l'intervention³.

Au Maroc, le régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED) généralisé en 2012 est l'une des toute récentes politiques ciblées. Depuis sa mise en place, le système de santé marocain connaît de profondes mutations.

L'objectif du RAMED est d'assurer un certain degré de justice sociale et d'équité en matière d'accès aux soins pour les plus démunis. En effet, pour atteindre cet objectif et améliorer l'accès aux soins des 8,5 millions de Marocains qui vivent dans la pauvreté et la vulnérabilité (selon l'objectif initial du RAMED⁴), le Maroc a lancé en 2008 une expérience-pilote du régime d'assistance médicale (RAMED) dans une des régions les plus pauvres au Maroc, Tadra Azilal. Depuis 2012, cette expérience a été généralisée dans toutes les régions marocaines. Parmi ses objectifs, on notera l'amélioration de la qualité de la prise en charge sanitaire des personnes en situation de précarité. Cette expérience se heurte, depuis son lancement, à un certain nombre de dysfonctionnements qui sont liés principalement à l'accès aux soins hospitaliers des patients RAMED, à l'efficacité du ciblage de la population éligible au RAMED et à la définition même des critères d'éligibilité.)

Définir une mesure de la pauvreté et cibler par la suite les populations pauvres est une tâche techniquement difficile. En effet, définir un seuil de pauvreté et identifier les pauvres dépend pour une grande partie de l'existence d'informations brutes de qualité, notamment en ce qui concerne les données sur la population. Or, sur le terrain, il arrive souvent que des données cruciales ne soient pas mises à jour par les services étatiques concernés. Ceci pourrait biaiser le calcul du seuil de pauvreté et surtout aboutir à un mauvais ciblage qui pourrait aller jusqu'à mettre en cause la légitimité de cette politique sociale en affectant sa perception par les citoyens. Par exemple, un mauvais ciblage pourrait mener à des erreurs d'inclusion et d'exclusion.

Il existe une littérature abondante sur la problématique de l'accès aux soins des populations pauvres et vulnérables. Les principales questions auxquelles celle-ci tente de répondre sont les suivantes: quel indicateur de pauvreté faut-il choisir? Qui sont les pauvres et les vulnérables? Comment peut-on les identifier? Combien sont-ils? Est-ce qu'ils bénéficient de tous les services de santé? Comment ont-ils accès aux soins? Quelles sont les alternatives pour résoudre le problème du ciblage des démunis de la société?

Ce rapport n'a nullement la prétention de répondre à toutes ces questions pour le cas du Maroc. Ces dernières sont tout au plus un fil conducteur qui nous a permis de structurer notre analyse en deux parties.

La première partie présente les enjeux généraux du ciblage dans les politiques publiques, afin de comprendre les difficultés de celui-ci dans le cadre du RAMED. Le premier point de la première partie s'intéresse aux mesures de la pauvreté et s'attarde sur les contraintes des politiques publiques censées la combattre, à partir d'une comparaison internationale des travaux. A travers l'examen général des politiques de ciblage qui ont été mises en place au Maroc, le deuxième point de la première partie revient sur le cheminement qui a mené au type de ciblage original adopté dans le cas du RAMED. On montrera ainsi que chacune des méthodes de ciblage expérimentées au Maroc comporte des avantages et des inconvénients et rencontre des difficultés spécifiques de mise en œuvre. Puisque les limites des méthodes de ciblage peuvent amener à des erreurs d'inclusion et d'exclusion, le dernier point de cette partie explicite dans le détail ces deux notions dans le contexte du Ramed.

La deuxième partie de ce travail a pour objectif d'apporter un éclairage sur les critères d'éligibilité au RAMED. Le premier point de cette partie tente de faire une projection et une analyse des critères

3. Le ciblage occasionne des coûts. Le coût le plus évident concerne les budgets administratifs; cependant, ces budgets sont souvent mineurs par rapport aux distorsions économiques et aux coûts sociaux des mécanismes de ciblage.

4. En fait, ce nombre peut aller au-delà, comme on le verra plus tard.

d'éligibilité au RAMED. Le deuxième point sera consacré à une discussion autour des variables utilisées pour le calcul des différents scores nécessaires pour le ciblage des populations pauvres et vulnérables éligibles au RAMED.

Mais face aux imprécisions des politiques de ciblage, on développe un point de vue critique quant à leur développement à long terme, qu'elles soient individuelles (le ménage) ou géographiques (cas de l'INDH et des politiques d'appui social à la scolarisation, comme Tayssir et tous les autres dispositifs : *dar taliba*, bourse, transport...). En effet, on est tenté de se demander si une alternative à la stratégie de ciblage est possible, afin d'assurer un développement humain harmonieux sur le long terme. Il va sans dire que l'identification des pauvres a donné lieu à de nombreux débats, en raison de la complexité et de la fragilité des méthodes utilisées pour définir la taille des populations (cf. Dollar, 2000 et Ampro, 2004, pour plus de détails). Selon Pinstруп-Andersen (1991) et Selowsky (1991), l'objectif de toute politique de ciblage est d'identifier seulement la population à risque, en adoptant une approche qui vise à réduire les dépenses publiques. Pour Maire, Delpeuch, Padilla et Le Bihan (1995), les résultats d'une politique d'identification des pauvres pour plusieurs programmes nutritionnels montrent des taux de réussite importants, avec des coûts néanmoins élevés et des risques d'inclusion non négligeables.

Ces problèmes de mesure ont tout de même donné lieu à des efforts considérables qui visent l'amélioration du cadre méthodologique et opérationnel de la sélection des personnes cibles (Babo, 1999). Le domaine de la microfinance a été l'un des domaines où le ciblage a connu une réussite considérable en adoptant une panoplie d'outils efficaces et peu coûteux, comme en témoigne l'expérience du Bangladesh.

Malgré ces avancées méthodologiques, Cling (2002) souligne le manque de cadre politique cohérent de ciblage pour la lutte contre la pauvreté. A partir de huit programmes ciblés, Cornia et Steawrt (1995) montrent que les programmes universels qui ont été transformés en programmes ciblés ont vu décliner dans le temps la valeur réelle des prestations pour les bénéficiaires.

Datt et Ravallion (1995), Murgai et Ravallion (2005) montrent que les politiques de ciblage ne sont pas forcément efficaces par rapport aux approches universelles de lutte contre la pauvreté. En Inde par exemple, Datt et Ravallion (1995) comparent les retombées des deux politiques, c'est-à-dire une politique de ciblage des pauvres et une autre universelle pour un programme de garantie de l'emploi. D'après les estimations économétriques, il en ressort que la politique ciblée a sur la diminution de la pauvreté un effet plus faible que la politique universelle.

En utilisant les indicateurs d'efficacité du ciblage, Ravallion (2007) cherche à évaluer la corrélation des indicateurs d'efficacité avec l'impact d'un programme social chinois (Di Bao) sur la pauvreté monétaire. Cet exercice a permis le calcul de plusieurs indicateurs d'efficacité du ciblage pour 35 villes chinoises. Les résultats de l'étude ne montrent aucune relation entre la réduction de la pauvreté et les indicateurs utilisés dans la littérature. Cependant, Ravallion (2007) note que plus les erreurs d'exclusion sont réduites, plus le programme permet une diminution conséquente de la pauvreté.

Par ailleurs, la question de la soutenabilité des politiques de ciblage est souvent débattue dans la littérature et prend une place importante, notamment lorsque le financement des programmes se fait selon des dimensions locales (cf. notre rapport sur la soutenabilité du RAMED pour plus de développements).

Suite aux critiques et oppositions que suscite le ciblage, de nombreux pays du Sud ont eu tendance, ces dernières années, à abandonner les politiques d'identification des pauvres au profit d'approches plus universelles fondées sur les principes des droits de l'homme. Des coûts élevés induits par les politiques de ciblage et les arbitrages importants qu'elles supposent sont aussi pour beaucoup dans cette orientation.

En 2000, 10 % seulement des enfants pauvres de l'Afrique du Sud ont bénéficié du Child support Grant, à cause des difficultés liées à la mise en œuvre des critères d'éligibilité. Actuellement, l'obtention de l'allocation est devenue un droit garanti par la constitution nationale (Samson *et al.*, 2013).

De même, l'Inde a élargi en 2013 la couverture de son programme des retraites afin de garantir son universalité. Le Mexique a également mis en place un nouveau régime de pension couvrant désormais toutes les personnes âgées de 65 ans et plus (US Social Security Administration, 2013).

Le système d'assurance maladie au Rwanda a fait également de la couverture universelle l'une de ses priorités, et au Népal, les pouvoirs publics ont créé une prestation destinée à tous les ménages avec des enfants en bas âge du pays (Samson, 2008).

Le recul de l'extrême pauvreté de 15 % en Bolivie pour la période allant de 2007 à 2009 est dû essentiellement au programme d'allocations pour enfants à charge (Bono Juancito Pinto) et au régime des retraites universelle (Renta Dignidad) (Gonzales, 2011 ; McCord, 2009).

De nombreux gouvernements considèrent toujours que les politiques d'identification des pauvres ont un meilleur rapport coût-efficacité que l'approche universelle, même si les évaluations internationales montrent que le coût associé aux politiques de ciblage est toujours plus important que les avantages qui en découlent (Mkwandawire, 2005 ; Coady *et al.*, 2004 ; Devereux *et al.*, 2013).

La diversité des méthodes de ciblage et leur fragilité ouvrent donc la voie à des programmes de protection sociale plus universels et souvent plus efficaces.

Ce déplacement vers les politiques universelles a même été appuyé par une étude faite par la Banque mondiale sur l'évaluation des politiques de ciblage. Ses conclusions montrent que plus de 25 % des programmes ciblés ont produit des résultats régressifs, alors qu'une approche universelle permet une distribution plus grande de prestations auprès des pauvres.

Références

- ACOSTA P., LEITE P. and RIGOLINI J. (2011), « Should cash transfers be confined to the poor? Implications for poverty and inequality in Latin America », *Policy Research Working Paper Series 5875*, The World Bank.
- AKHTER U.A., RABBANI M., SULAIMAN M. and DAS N.C. (2009), « The Impact of Asset Transfer on Livelihoods of the Ultra Poor in Bangladesh », *Research Monograph Series*, No. 39. Brac and International Food Policy Research Institute.
- ALATAS V., BANERJEE A., HANNA R., OLKEN B.A., and TOBIAS J., (2012) « Targeting the Poor: Evidence from a Field Experiment in Indonesia », Gender Impact: the World Bank's Gender Impact Evaluation Database. Washington DC; World Bank.
- ALKIRE S., ROCHE J.M. and SUMNER A. (2013), « Where do the World's Multidimensionally Poor People Live? », *OPHI Working Papersophiwp 061*, Queen Elizabeth House, University of Oxford.
- AMPROU J., GUILLAUMONT P. and GUILLAUMONT J. (2005), « Aid Selectivity According to Augmented Criteria », *Workingpaper*, November 2005/9, AFD, Département de la recherche.
- ARNOLD C. (2011), *DFID Cash Transfers Literature Review*, Department for International Development/UKAID Policy Division, Londres.
- BANERJEE A., DUFLO E. and SHAPIRO J. (2011), « Aider les populations vivant dans l'extrême pauvreté à utiliser le microcrédit, Murshidabad, en Inde », J-PAL, Evaluation Summary, Poverty Action Lab.
- BANQUE MONDIALE (2011), « Ciblage et protection sociale », note d'orientation stratégique, Document de la Banque mondiale.
- CESE (2013), « Initiative nationale pour le développement humain : analyse et recommandations », Rapport du Conseil économique, social et environnemental.
- CESE (2013), « Les soins de santé de base: vers un accès équitable et généralisé », Rapport du Conseil économique, social et environnemental.
- COADY D. (2001), « Evaluating the Distributional Power of PROGRESA's Cash transfers in Mexico », Food Consumption and Nutrition Division Discussion Paper 117, International Food Policy Research Institute, Washington, D.C.

- COLLIER P. and DOLLAR D. (2000), « Can the world cut poverty in half? how policy reform and effective aid can meet international development goals », *World Development*, vol. 29, Number 11, 1 November 2001, p. 1787-1802 (16).
- GALASSO E. (2006), *With their effort and one opportunity: Alleviating extreme poverty in Chile*, Development Research Group, World Bank.
- GARCIA M. and CHARITY M.T. Moore, (2012), *The Cash Dividend: The Rise of Cash Transfer Programs in Sub-Saharan Africa*, World Bank Publications, The World Bank, number 2246.
- GIOVANNI C. and STEWART F. (1995), « Two errors of Targeting », Public spending and the poor, *Journal of International Development*, vol. 5, Issue 5, pages 459-496, September/October 1993.
- LAVALLÉE E., OLIVIER A., PASQUIER-DOUMER L. et ROBILLIARD ANNE-SOPHIE (2009), « Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté: quel bilan des expériences dans les pays en développement? », Paris: AFD, (79), 62 p. (Document de travail – AFD; 79).
- LIBERTAD GONZÁLEZ LUNA (2011), «The effects of a universal child benefit», *Economics Working Papers* 1281, Department of Economics and Business, Universitat Pompeu Fabra.
- MCCORD A. and WILKINSON K. (2009), «Assessing the Incidence of Public Works Programmes: Using Propensity Score Matching Techniques to Assess the Poverty Targeting of Employment in Two Public Works Programmes in South Africa», *SALDRU Working Papers* 31, Southern Africa Labour and Development Research Unit, University of Cape Town.
- MKANDAWIRE T. (2005), « Targeting and Universalism in Poverty Reduction », *Social Policy and Development Programme Paper* Number 23, United Nations Research Institute for Social Development.
- MKANDAWIRE T. (ed.). (2005c), *Social Policy in a Development Context*, Palgrave Macmillan, Houndmills.
- MOEED Y. (2010), « Community Targeting for Poverty Reduction: Lessons from Developing Countries », *The Pardee Papers* No. 8, February 2010, Boston University.
- MORESTIN F., GRANT P. et RIDDE V. (2009), *les Critères et les processus d'identification des pauvres en tant que bénéficiaires de programmes dans les pays en développement*, Université de Montréal.
- NOIRHOMME M., RIDDE V., MORESTIN F. (2009), *Améliorer l'accès aux soins des plus pauvres Le cas des fonds d'équité*, Université de Montréal.
- OCDE (2013), *Études économiques de l'OCDE: Brésil 2013*.
- OCDE (2013), *Études économiques de l'OCDE: Chili*.
- OCDE (2013), *Coopération pour le développement 2013. Mettre fin à la pauvreté*.
- OCDE (2008), *les Inégalités de revenus et la pauvreté s'accroissent dans la plupart des pays de l'OCDE*.
- OMS (2013), *la Recherche pour la couverture sanitaire universelle*.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2003), *Ciblage et amélioration de la nutrition*.
- PINSTRUP A. (1991), «Targeted nutrition interventions», *Food and nutrition bulletin*, vol. 13, No. 3, p. 161-169.
- PNUD (2013), *Rapport sur le développement humain 2013*.
- RAVALLION M. and DATT G. (1995), «Is Targeting Through a Work Requirement Efficient? Some Evidence for Rural India», *Monash Economics Working Papers* archive-41, MonashUniversity, Department of Economics.
- RAVALLION M. (2007), «How relevant is targeting to the success of an antipoverty program?», *Policy Research Working Paper* Series 4385, The World Bank.
- RINKU M. and MARTIN R. (2005), «Is a guaranteed living wage a good anti-poverty policy?», *Policy Research Working Paper* Series 3640, The World Bank.
- SAMSON M. (2008), «Targeting Options for Social Protection in Nepal», rapport non publié commandé par le Département of International Development, Londres.
- SAMSON M., VAN NIEKERK I. et McQUENE K. (2013), *Designing and Implementing Social Transfer Programmes*, Economic Policy Research Institute.
- SELOWSKY (1991), «Protection nutrition status in adjustment programmes: Recent World Bank activities and projects in Latin America», *Food and Nutrition Bulletin*, Volume 13, No. 4, 1991 (UNU, 1991, 75 pages).

TUCK AND LINDERT (1996), « From universal food subsidies to a self-targeted program : a case study in Tunisian reform », *World Bank discussion papers*; No. WDP 351, Washington, D.C. : The World Bank.

ZANBOUT Y. (2014), « Identification des facteurs qui influencent l'éligibilité au Régime d'Assistance Médicale (RAMED) », Mémoire de fin d'études, École nationale de la Santé publique, ministère de la Santé.

Salaheddine LEMAIZI (ATTAC Maroc), *Le RAMED, les limites d'une réforme néolibérale de la couverture de santé au Maroc*

Le gouvernement marocain a lancé officiellement le Régime d'assistance maladie des économiquement démunis (RAMED) en 2012. Cinq ans après sa mise en place, ce régime de protection médicale totalise 10,4 millions d'adhérents, répartis en deux catégories : les personnes en « pauvreté relative » et les personnes en « pauvreté absolue », cette deuxième catégorie représentant l'essentiel du contingent des assurés avec 87 % des RAMEDistes. Cette même catégorie regroupe la population vivant sous le seuil de pauvreté.

Le RAMED a permis au gouvernement de renforcer ses objectifs concernant la population disposant d'une couverture médicale à 61 %. Au-delà de ces données statistiques, le RAMED est une réforme typiquement néolibérale, dans le sens où elle constitue une manière de redéployer le rôle de l'Etat dans le système de santé. Le mode de « gouvernance », les ressources de financement et la gestion des ressources humaines mis en place pour ce système obéissent au modèle néolibéral. Le RAMED est ainsi une copie marocaine de la Couverture santé universelle (CSU) promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et, avant elle, la Banque mondiale dès 2005. Ce revirement de la Banque mondiale en matière de couverture santé traduit l'échec des recommandations appliquées durant la période de l'ajustement structurel dans les pays du Sud. Durant les années 80, cette institution avait appelé et poussé à un retrait de l'Etat du financement du système de santé, tout en exigeant une contribution des ménages pour financer le système de soins de santé surtout secondaire et tertiaire.

Au début des années 2000, la Banque appelle à la mise en place de « filets de protection sociale », notamment dans le domaine de la santé, avec des couvertures médicales. Cette volte-face explique l'explosion des dépenses catastrophiques des ménages pour financer le système de santé. Au Maroc, les ménages contribuent à hauteur de 60 % aux dépenses de santé, un niveau extrêmement élevé par rapport à la moyenne mondiale.

L'OMS adopte la même position que la BM dès 2005, avec une résolution lors de l'Assemblée mondiale de la Santé appelant les gouvernements des pays à revenus bas et intermédiaires « pour assurer que le financement du système de santé inclut une méthode de prépaiement d'une contribution financière pour les soins de santé, avec une possibilité de partager les risques entre les populations vulnérables, puis mettre fin aux dépenses catastrophiques des soins de santé » (WHA 2005). Dès 2006, le Maroc relance le chantier de la CSU, en stand by depuis 1998, avec une expérience pilote du RAMED dans la région de Tadla-Azilal.

Pendant quatre ans d'hésitations et dans un contexte difficile, le système de santé marocain est caractérisé par :

- la faillite du système de santé public, à cause de la faiblesse des infrastructures et des ressources, et la démoralisation des ressources humaines du secteur ;
- la forte percée du secteur privé, spécialement au niveau des soins secondaires et tertiaires ;
- la montée continue des dépenses catastrophiques de santé pour les ménages, causant un appauvrissement supplémentaire des ménages les plus démunis.

Le ministère de la Santé a finalement lancé le RAMED en 2012. Ce chantier important n'a pas été accompagné d'une volonté de reconstruire ou élargir le système de santé public. La philosophie du RAMED,

reprenant celle de la CSU pensée par l'OMS et la BM, se focalise sur le mode de financement du régime au lieu de réfléchir aux moyens de délivrer les soins. Pour les architectes du RAMED, l'essentiel était de sécuriser le financement. Concernant la délivrance des soins, elle pouvait être assurée par une variété de canaux avec un mix entre les secteurs public et privé. Cette manière de concevoir une couverture médicale fait abstraction sur tout objectif de construction d'un système de santé cohérent et solidaire pour se focaliser sur une agrégation d'outils, de facilités, de prestataires de services publics ou privés. Ce mode de « gouvernance » est une application à la lettre du partenariat public-privé (PPP) dans la santé. Ces mécanismes et ces relations transforment le système de santé en marché, avec ses logiques de l'offre et de la demande et ses problématiques de rente et de monopoles.

Cette communication vise à présenter un point de vue alternatif sur la crise du système de santé au Maroc. Les difficultés quotidiennes sur l'accès aux soins rapportées par les médias ne peuvent être expliquées que par une approche holistique. Notre démarche est de décrypter les différentes réformes et spécialement la dernière en date, celle du RAMED, selon une grille d'analyse critique. Nous faisons appel aux travaux critiques du néolibéralisme globalement (Harvey, Canet et Duchastel) et du néolibéralisme dans le domaine de la santé (Homedes, Ugalde et Leys). Ainsi que sur les politiques sociales au Maroc (Tozy, Hibou et Catusse). Outre ces ressources académiques, nous nous baserons sur la documentation produite par les différentes institutions publiques du secteur de la Santé et les institutions en charge des données sur le développement humain au Maroc (HCP et ONDH). Cette communication s'inscrit dans l'axe 2 de notre colloque : « Le système de protection sociale entre logique de marché et Etat social ».

Ayache KHELLAF (Haut Commissariat au Plan), *La réforme des retraites au Maroc : enjeux et défis*

Sous la contrainte des évolutions démographiques, les systèmes des retraites, par répartition ou par capitalisation, sont aujourd'hui devenus une préoccupation majeure dans de nombreux pays développés, mais aussi de plus en plus dans les pays en développement comme le Maroc. Si les grandes évolutions de la population constituent une donnée commune, le problème des retraites, en revanche, revêt dans chaque pays une dimension particulière qui tient à deux facteurs : le degré d'intensité des transformations démographiques et les systèmes des retraites en place. Notre intervention abordera les grands enjeux de la réforme du système des retraites au Maroc avec une vision horizontale. L'intérêt d'une telle approche consiste à programmer une réforme sur le long terme qui prenne en compte les structures démographiques et les structures économiques.

Mots-clés : retraite, équilibre général, démographie, compétitivité.

Classification JEL : D58, E22, H55.

Hicham BELKOUCH (Université Mohammed V de Rabat, Université Internationale de Rabat, Université Paris-Nanterre), *Système des retraites au Maroc, entre vieillissement démographique et défaillance du marché de travail*

Pour analyser la situation du système des retraites au Maroc et d'autres pays d'Afrique du Nord, des approches libérales ont longtemps prévalu (Banque mondiale, 2005 ; Actuarial, 2010 ; BIT, 2011 ; Cours des comptes, 2013). Celles-ci expliquent le déséquilibre actuel des systèmes des retraites uniquement d'un point de vue actuariel et comptable pour en faire une réalité substantielle, afin de justifier le fameux argument « Vivre plus, Travailler plus, Gagner plus ». Dans son rapport Pensions in the Middle East and

North Africa, Time for change (2005), la Banque mondiale établit un diagnostic pour 19 pays de la région MENA, dont le Maroc, et affirme que les systèmes des retraites financés par répartition sont coûteux. Alimentant son raisonnement par les travaux de certains économistes libéraux qui traitent la réforme des systèmes des retraites (Feldstein, 1974 ; Auerbach et Kotlikoff, 1984 ; Wise, 1985 ; Kotlikoff et Wise, 1987), mais aussi par les travaux spécifiques aux pays en développement (de Soto, 1989 et 2000 ; Lewis, 2004 ; Maloney, 2004), elle affirme que face à la menace du vieillissement démographique, la mise en place d'un système à plusieurs piliers structuré par un régime privé de capitalisation devient urgent. Cette approche dogmatique qui consiste à dicter un modèle de réforme aux pays sans tenir compte de leurs spécificités a par ailleurs montré ses limites après l'échec de certaines expériences en Amérique latine. Chaque pays en développement a un marché du travail avec des caractéristiques spécifiques qui lui sont propres qu'il faut analyser et prendre en compte afin de comprendre certains phénomènes économiques et sociaux (emploi informel, trajectoires de carrière, mode de gouvernance...).

Ce débat scientifique a aussi un caractère idéologique puisqu'il oppose deux visions stratégiques de la réforme des régimes des retraites. Face au « discours dominant⁵ » défendu par les rapports officiels, force est de constater que sa remise en question a rarement été traitée dans la littérature et reste quasi absente du débat actuel.

Au Maroc, une nouvelle génération de chercheurs étudie les ressorts structurels du déséquilibre des régimes des retraites. En utilisant des modèles d'équilibre général calculable à générations imbriquées, d'autres travaux ont quant à eux mesuré l'effet du vieillissement démographique sur la situation financière du système des retraites et sur l'évolution macroéconomique au Maroc (Bouzahzah *et al.*, 2002 ; Magnani *et al.*, 2012). Les résultats montrent que l'effet d'une réforme paramétrique qui consiste à augmenter l'âge du départ à la retraite reste très modeste. Cela s'explique notamment par la faiblesse des taux de couverture et par un important taux d'activité des seniors âgés entre 60 et 62 ans. Des travaux récents ont, quant à eux, cherché à comprendre la transformation de l'économie marocaine afin d'expliquer son impact sur les systèmes de protection sociale en général et les régimes des retraites en particulier (Dupuis *et al.*, 2008 ; Cherkaoui, 2009 ; Dkhissi, 2012 ; Rhomari, 2015). Ainsi, ces différents travaux soulignent que si le vieillissement démographique explique la crise des systèmes des retraites dans certains pays développés, il ne représente qu'un paramètre parmi d'autres pour le cas du Maroc. La défaillance du système est aussi d'ordre administratif et gestionnaire (Cherkaoui, 2009).

Dans la continuité de cette réflexion, le droit d'affiliation à un régime des retraites est conditionné, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, par une contribution salariale. Or, les caractéristiques structurelles du marché de travail au Maroc montrent clairement que le pays connaît encore une salarisation restreinte (El Aoufi, 1992) qui représente le dysfonctionnement du marché de travail entre l'offre et la demande d'emploi, engendrant un chômage structurel (Cherkaoui, 2009). Il serait ainsi intéressant d'étudier l'impact des différentes politiques de recrutement dans la fonction publique adoptée par le Maroc durant les quarante dernières années⁶ sur les régimes des retraites. Dans cette optique, et à partir de cette analyse, nous pourrions développer l'argument selon lequel l'évolution du nombre des retraités par rapport aux cotisants n'est peut-être pas expliquée principalement par le vieillissement démographique de la population marocaine, mais peut être aussi considérée comme le résultat de certains choix politiques adoptés par l'Etat tout au long des quarante dernières années et qui ont participé au déséquilibre actuel que connaît le système des retraites (Ben Osmane, 2005).

Dans cet article, nous chercherons dans un premier temps à étudier la nature de l'évolution démographique à laquelle est confronté le système des retraites au Maroc, la façon dont les réformes passées ont essayé d'y répondre et les points non résolus. Dans un deuxième temps, nous nous focaliserons sur l'effet des

5. Cette approche est issue des travaux de Bernard Friot sur les retraites en France.

6. Nous parlerons du programme de stabilisation (1978-1982), du Plan d'ajustement structurel (1983-1993) et du Programme de départ volontaire de la fonction publique « Intilaka » (2005).

différentes politiques liées à l'emploi qui ont été adoptées par le Maroc sur l'évolution démographique des caisses de retraites. Une collecte de données auprès des différentes caisses de retraites a été réalisée pour en saisir la structure.

Mots-clés: Protection sociale, retraite, comportement démographique, marché du travail.

Classification JEL: H55, J11, J14, J18, J45.

Références

- ACTUARIA 2010, « Rapport final de l'étude, synthèse des travaux ».
- AUERBACH A., KOTLIKOFF L. (1984), « Social Security and the Economics of the Demographic Transition », in Aaron H.J., Burtless G., *Retirement and Economic Behavior: Studies in social economics series*, Brookings institution.
- BANQUE MONDIALE (2012), *Ciblage et protection sociale, note d'orientation stratégique*, Groupe secteurs sociaux, Moyen-Orient et Afrique du Nord.
- BEN OSMANE K. (2005), *le Programme de départ volontaire de la fonction publique marocaine*.
- CHERKAOUI M. (2009), *Vieillesse, transition démographique et crise des systèmes des retraites: cas du Maroc*.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (2015), « Projet de rapport relatif aux personnes âgées au Maroc ».
- COURS DES COMPTES (2013), « Rapport sur le système des retraites au Maroc, diagnostic et propositions de réforme ».
- DKHISSI I. (2012), « Niveau de vie de la population âgée au Maroc: essai de construction d'une échelle d'équivalence avec personnes âgées », thèse de doctorat, Université de Caen-Basse-Normandie et Université Mohammed V de Rabat.
- DUPUIS J.M., EL MOUDDEN C. (2004), *Retraite et développement, un état des lieux*.
- EL AOUI N. (1992), *la Régulation du rapport salarial au Maroc*, éditions de la faculté des Sciences juridiques économiques et sociales de Rabat, tome I, p. 413.
- EL MEKKAOUI NAJAT et équipe du Conseil national des droits de l'homme (2013), *la Protection des droits de l'homme des personnes âgées au Maroc: état des lieux de la situation des personnes âgées bénéficiaires des centres de protection sociale*.
- FELDSTEIN M. (1974), « Social Security, Induced Retirement, and Aggregate Capital Accumulation », *The Journal of Political Economy*, vol. 82, n° 5 (sep.-oct.), 905-926.
- FRIOT B. (2010), *l'Enjeu des retraites, la dispute*.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (2006), « Enquête nationale démographique ».
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (2006), « Enquête nationale sur l'emploi ».
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (2007), *Prospective Maroc 2030. Quelle démographie?*
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (2012), *Vieillesse de la population marocaine: effets sur la situation financière du système des retraites et sur l'évolution macroéconomique*.
- HOLZMANN R., HINZ R. (2005), *les Régimes des retraites au 21^e siècle. Perspective internationale sur les systèmes des retraites et leurs réformes*, Banque mondiale.
- KOTLIKOFF L., WISE D. (1987), « The incentive effects of private pension plans », in Bodie Z., Shoven J., Wise D., *Issues in Pension Economics*, University of Chicago Press.
- MINISTÈRE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS (2006), « Etude relative à l'évaluation de l'opération départ volontaire ».
- ORSZAG P., STIGLITZ J. (1999), « Rethinking pension reform: ten myths about social security systems », presented at the conference on « New ideas about old age security », The World Bank.
- RHOMARI MARIA (2015), *la Réforme des systèmes des retraites dans les pays en développement et l'extension de la couverture à l'emploi informel, application au Maroc*.

Nisrine GHEFFOU (Université Mohammed V de Rabat), *Pilotage de l'équilibre financier des régimes des retraites par la mise en œuvre des réformes paramétriques : le cas de la CMR*

Au Maroc comme dans de nombreux pays, la pérennité des systèmes des retraites est remise en question, et une réforme s'impose suite aux résultats alarmants de différentes études actuarielles. L'urgence en fait un chantier prioritaire en matière économique et sociale. En effet, la problématique des équilibres financiers des régimes des retraites marocains constitue une menace pour leur avenir, et pour cause, ces régimes risquent de ne plus honorer leurs engagements en raison de la dégradation de leur situation financière. La CMR présente le cas le plus critique avec son régime des pensions civiles. C'est dans ce cadre que le gouvernement marocain s'est penché sur la réforme paramétrique de la CMR.

Notre but à travers cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une analyse poussée et approfondie qui va permettre de dégager les choix stratégiques qui entourent la conduite de la réforme, sa qualité et la pertinence de ses résultats, ainsi que la diffusion de ses aboutissements vers un large public. La présente recherche traite la question pertinente suivante : « Dans quelle mesure la réforme paramétrique pourrait répondre à la viabilité financière des régimes des retraites marocains? ». La méthodologie suivie dans ce cadre vise à estimer l'impact de la modification des paramètres de fonctionnement de la CMR sur l'équilibre financier, l'apparition du premier déficit et l'épuisement des réserves du régime en question avec une attention particulière portée à la période 2011-2060.

L'évaluation opérée au fil de ce projet confirme le malaise dont souffre la CMR. Face à ce constat et sur la base des résultats générés, il ressort que le scénario de réforme paramétrique proposé a permis de contribuer au recul des dates d'apparition du déficit et de l'épuisement des réserves. Toutefois, malgré l'importance des mesures de la réforme introduite sur le régime en question, il y a lieu de constater que la recherche de l'équilibre actuariel sur une période très longue en se basant uniquement sur le changement des paramètres s'avère une mission difficile.

Mots-clés : Régimes des retraites, tarification, paramètres de fonctionnement, équilibre actuariel, réformes paramétriques.

Classification JEL : H550 (Social Security and Public Pensions).

Abdelkader SALMI (Caisse marocaine des retraites), *Etude de viabilité du régime des pensions civiles RPC géré par la CMR avant et après la réforme paramétrique de 2016*

La réforme du régime des pensions civiles géré par la Caisse marocaine des retraites a provoqué un large débat au sein de la majorité et de l'opposition ainsi que chez les syndicats avant son adoption par le gouvernement. Cette réforme paramétrique urgente vise à réduire le déficit du RPC constaté en décembre 2014 et de reporter l'épuisement total de ses réserves. Cette réforme paramétrique n'est qu'une première étape de la réforme globale qui consiste à la mise en place d'un système des retraites à deux pôles, public et privé, pour passer à long terme à un régime de base unique (universel).

Ainsi, la retraite est un enjeu majeur pour notre société. C'est aussi un indicateur de développement humain durable qui nécessite des travaux de recherche sur une vaste gamme de questions démographiques, économiques et financières susceptibles d'influer sur l'équilibre financier des régimes des retraites.

Notre communication consistera à évaluer la viabilité du RPC à la lumière de sa nouvelle réforme paramétrique entreprise en septembre 2016. Pour ce faire, nous commencerons par un aperçu sur les principaux indicateurs démographiques et financiers du RPC. Ensuite, nous traiterons de la protection

démographique et financière dudit régime avant et après la réforme paramétrique, et nous terminerons par une analyse comparative de la viabilité du RPC à travers la présentation ces bilans actuariels avant et après la réforme.

Mots-clés: Retraite, RPC, réforme, viabilité.

Classification JEL: H55, J14 et O55.

Issam EL FILALI (ENCG, El Jadida), *Protection de l'emploi et cohésion sociale au sein des entreprises marocaines*

L'entreprise marocaine continue d'être un espace de confrontations de deux conceptions rivales du mode de coordination des relations de travail au sein des entreprises. La première considère que les employés font partie d'un monde commun qui leur procure une stabilité en termes de statut et une possibilité de progression et d'amélioration de leurs revenus. La seconde fait référence à un mode de coordination flexible selon lequel la relation de travail doit être revue de manière continue, de sorte à pouvoir la rompre lorsque cela est jugé nécessaire. Dans cette dernière perspective, la relation de travail est revêtue d'une incertitude concernant sa stabilité, ce qui éveille les logiques opportunistes entre patrons et salariés.

Cette communication essaie de rendre compte de cette dualité dans le cas marocain et de décrire les types de comportement liés à chacune des deux conceptions.

Mots-clés: Flexibilité, protection de l'emploi, mode de coordination, comportements des partenaires sociaux, cohésion sociale.

Classification JEL: H55, J41, J63, J83, M51.

Assemblée générale ordinaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ JUIN 2016 - JUIN 2017

Le présent rapport couvre les activités organisées par l'AMSE au cours de la période juin 2016-juin 2017. Les procès-verbaux des réunions peuvent être consultés au Bureau de l'AMSE (Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V de Rabat, bd des Nations unies). Le détail des activités organisées est disponible en ligne sur le site web de l'AMSE (www.amse.ma).

Réunions du comité directeur et du conseil d'administration

1. Comité directeur

- Jeudi 6 octobre 2016 (ordre du jour : programme d'animation scientifique 2016-2017 ; prix de thèse, QEM, Parti Pris, RME, université économique).
- Jeudi 3 novembre 2016 (ordre du jour : programme d'animation scientifique 2016-2017 ; colloque ; prix de thèse ; Parti Pris ; RME ; point avec la presse ; site web ; fonctionnement de l'AMSE).
- Jeudi 1^{er} décembre 2016 (ordre du jour : argumentaire du colloque thématique ; prix de thèse 2013-2014 ; débats économiques ; RME).
- Jeudi 12 janvier 2017 (ordre du jour : animation scientifique ; prix de thèse ; QEM ; PEM ; RME ; Parti Pris ; université économique ; annuaire des économistes marocains).
- Jeudi 9 février 2017 (ordre du jour : animation scientifique ; prix de thèse ; QEM ; RME).
- Jeudi 2 mars 2017 (ordre du jour : animation scientifique ; QEM ; RME).
- Jeudi 13 avril 2017 (ordre du jour : animation scientifique ; Prix de thèse ; QEM).
- Jeudi 1^{er} juin 2017 (ordre du jour : colloque thématique ; divers).
- Jeudi 6 juillet (ordre du jour : organisation du colloque thématique et de l'AG ordinaire ; résultats des délibérations sur le prix de thèse).

2. Conseil d'administration

- Jeudi 9 juin 2016 (ordre du jour : élection du président, du vice-président, du trésorier et des autres membres du comité directeur ; divers).
- Jeudi 13 octobre 2016 (ordre du jour : programme d'animation scientifique 2016-2017 ; prix de thèse, QEM, Parti Pris, RME, université économique).
- Jeudi 12 janvier 2017 (ordre du jour : animation scientifique ; prix de thèse ; QEM ; PEM ; RME ; Parti Pris ; université économique ; annuaire des économistes marocains).
- Jeudi 4 mai 2017 (colloque thématique ; prix de thèse ; QEM ; RME ; divers).

1. Débats économiques

Cycle: *Le Maroc et l'Afrique: vers un nouveau modèle de partenariat économique*

- Vendredi 24 mars 2017 : Débat 1 : *Le Maroc, l'Afrique, la mondialisation*. Intervenants : M. ECHKOUNDI (Institut d'études africaines), Mohamed SOUAL (OCP). Modérateur : M. AKAABOUNE (Université Mohammed V de Rabat).
- Vendredi 7 avril 2017 : Débat 2 : *L'Afrique, sa pauvreté, ses richesses*. Intervenants : Ahmed RHAZAOUI (Université Al Akhawayn d'Ifrane), (Institut d'études africaines). Modérateur : Driss FREJ (Université Mohammed V de Rabat).
- Vendredi 5 mai 2017 : Débat 3 : *Le Maroc et l'Afrique: réinventer le partenariat économique*. Intervenants : Hicham HAFID (Institut d'études africaines, Rabat), Mehdi LAHLOU (INSEA, n'a pas pu participer au débat). Modérateur : K. TAZI (Université Mohammed V de Rabat).

2. Caféco

- Jeudi 2 février 2017 : Mohammed GERMOUNI, *le Protectorat français au Maroc: un nouveau regard*, Editions L'Harmattan, Paris, 2015. Présentation : Mohammed GERMOUNI (Université Hassan II de Casablanca). Discutant : Noureddine El Aoufi (Université Mohammed V de Rabat). Modérateur : Mohamed BOUSLIKHANE (INAU).
- Jeudi 23 février 2017 : Abdelali BENAMOUR, *D'une société de rente à une société de mérite: rêvons le meilleur pour le Maroc*, Editions La Croisée des chemins, 2016. Présentation : Abdelali BENAMOUR (président du Conseil de la concurrence). Discutant : Azeddine AKESBI (Centre d'orientation et de planification de l'éducation). Modérateur : Kamal TAZI (Université Mohammed V de Rabat).
- Jeudi 30 mars 2017 : Fathallah OUALALOU, *la Chine et nous*, Editions La Croisée des chemins, 2017. Présentation : Fathallah OUALALOU (ancien ministre de l'Economie et des Finances). Discutant : Mekki ZOUAOUI (Université Mohammed V de Rabat). Modérateur : Noureddine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat)
- Jeudi 27 avril 2017 : Yahia ABOU EL FARAH, Mhammed ECHKOUNDI, Hicham HAFID (dir.), *Bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté*, Publications de l'IEA, Rabat, 2017. Présentation : Mhammed ECHKOUNDI et Hicham HAFID (Institut d'études africaines). Discutant : Mohamed BOUSLIKHANE (Institut national d'aménagement et d'urbanisme). Modérateur : Nabil AÏT SGHIR (Université Mohammed V de Rabat).
- Jeudi 11 mai 2017 : N. AKESBI, A. BERRADA, M. OUBENAL et M.S. SAADI (dir.), *Economie politique du Maroc*, Centre de recherche et d'études en sciences sociales, 2017. Présentation : Mohamed Saïd SAADI (ISCAE, Casablanca). Discutant : Mohamed BOUSLIKHANE (INAU, Rabat). Modérateur : Radouane RAOUF (Université Mohammed V de Rabat).
- Jeudi 25 mai 2017 : Mohamed Berriane et Geneviève Michon (dir.), *les Terroirs du Sud, vers un nouveau modèle? Une expérience marocaine*, faculté des Lettres et des Sciences humaines, Rabat et IRD Editions, Paris, 2016. Présentation : M. BERRIANE et G. MICHON. Discutant : Mohammed AKAABOUNE (Université Mohammed V de Rabat). Modérateur : Khadija ASKOUR: Institut supérieur international du tourisme de Tanger).

- Jeudi 29 juin 2017 : Eamonn BUTLER, *Public Choice. A Primer*, The Institute of Economic Affairs, London, 2013 (traduction en arabe Ali AHARISS. Révision Nouh EL HARMOUZI et Ahlam QAFAS. Préface Nouh EL HARMOUZI). Présentation : Nouh EL HARMOUZI (Université Ibn Tofail de Kénitra). Discutant : Ahlam QAFAS (Université Ibn Tofail de Kénitra). Modérateur : Badre Eddine CHEGRI (Université Mohammed V de Rabat).

3. Questions d'économie marocaine 2015-2016

En cours d'édition (à paraître en septembre 2017)

4. Prix AMSE de thèse

- Prix de thèse 2015-2016. **Candidats**: 1) Salim DEHMEJ (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne), *Essays on Central Banking and Macroprudential Policy*; 2) Khellaf AYACHE, *Politique budgétaire et développement humain au Maroc. Une analyse en équilibre général calculable dynamique et en microsimulation*; 3) Anass MAHFOUDI, *Politique industrielle et démographie des entreprises au Maroc, le cas des industries de transformation*; 4) Issam EL FILALI, *Flexibilité du travail et protection de l'emploi au Maroc*. **Jury**: 1) Touhami ABDELKHALEK (INSEA); 2) Mohamed AKAABOUNE (Université Mohammed V de Rabat); 3) M. BOUSLIKHANE (INAU, Rabat); 4) N. EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat); 5) Ali GRINE (Université Mohammed V de Rabat); 6) H. HAFID (Institut d'études africaines); 7) Nicolas MOUMNI (Université d'Amiens); 8) R. RADOUANE (Université Mohammed V de Rabat).
- Publication du prix de thèse 2013-2014: Aziz RAGBI, *Ciblage de l'inflation et flexibilisation du régime des changes au Maroc* (à paraître en octobre 2017).

5. Parti Pris

- Azzedine AKESBI (COPE, Rabat), Mohammed AKAABOUNE (Université Mohammed V de Rabat), *Politique monétaire de Bank Al-Maghrib. Quel impact de la baisse du taux directeur?* (Parti Pris 11, 6 février 2015).

6. Revue des livres

Abdelali BENAMOUR, *D'une société de rente à une société de mérite: rêvons le meilleur pour le Maroc*, Casablanca, édition La Croisée des chemins, 2016 (présenté par Azeddine Akesbi).

7. RME

Propositions

1. Abdelmajid CHARRASS (28 juillet 2016), « Les fondements théoriques de la compétitivité ».
2. Anass MELLOUL (31 juillet 2016), « Le capital humain et la croissance économique marocaine: une analyse économétrique par le Modèle vecteur autorégressif (VAR) ».
3. Omar AKHSAS (30 septembre 2016), « L'impact de l'ouverture financière sur le développement économique du Maroc » (article retiré).
4. Tayeb EL MAADIDI, « Programmation linéaire par objectif pour l'aménagement forestier au Maroc (le cas du bassin versant de Moulay Bouchta) ».
5. Youssef TACHFINE, « Évaluation de projets de développement humain au Maroc: le cas du quartier Biranzarane Tikiouine à Agadir ».
6. Ichaou MOUNIROU, « Localisation de la chaîne de valeurs des producteurs cotonniers du Bénin: une estimation Logit mixte et conditionnel ».

PRESSES ÉCONOMIQUES DU MAROC (PEM)

Statut juridique

Presses économiques du Maroc est une structure éditoriale scientifique et à but non lucratif. Créée en 2009, sous le nom de Presses universitaires du Maroc (PUM) par l'Association marocaine de sciences économiques dont elle dépend sur le plan légal, elle prend en 2014 le nom de **Presses économiques du Maroc (PEM)**.

Domiciliation

Faculté des sciences économiques, juridiques et sociales, boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat.

Objectifs

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie scientifique d'édition, de publication et de diffusion du livre en sciences économiques.
- Editer des publications (ouvrages, revues, etc.) à « comité de lecture » dans le domaine de l'économie, de la gestion et du management.
- Offrir aux travaux académiques un cadre éditorial et de publication approprié correspondant aux normes scientifiques en vigueur au niveau international.
- Contribuer à la production du savoir économique et à la diffusion des résultats de la recherche universitaire au sein de la communauté des chercheurs, des enseignants et des étudiants.
- Favoriser la publication d'ouvrages de méthodologie, de vulgarisation de travaux scientifiques et d'essais destinés à un public large.

Collections

- Thèses
- Recherches
- Manuels
- Guides méthodologiques
- Digests
- Essais

Comité éditorial

- Azzedine AKESBI
- Khadija ASKOUR
- Mohammed BOUSLIKHANE
- Nouredine EL AOUFI
- Fadoua EL MESLOUHI
- Hicham HAFID
- Hanane TOUZANI
- Mounir ZOUTEN

Comité de gestion

- Nabil AÏT SGHIR
- Safae AKODAD
- Adil EL HOUMAI

PUBLICATIONS

Aziz Ragbi, *Ciblage de l'inflation et flexibilisation du régime des changes au Maroc*. Prix de thèse 2013-2014 (à paraître en octobre 2017).

Questions d'économie marocaine 2015-2016, PEM (à paraître en septembre 2017).

Questions d'économie marocaine 2014, PEM, Rabat, 2016.

Safae AISSAOUI, *Connaissance et innovation. Pour un partenariat science-industrie*, PEM, Rabat, 2015 (Prix AMSE de thèse 2011-2012).

Rajae MEJJATI ALAMI, *Le secteur informel au Maroc*, PEM, coll. Essais, 2014.

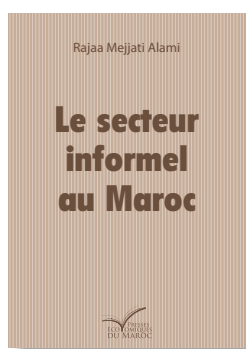
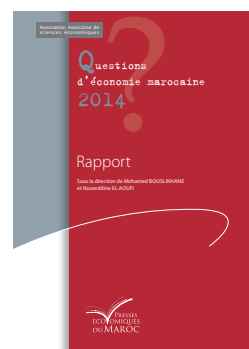
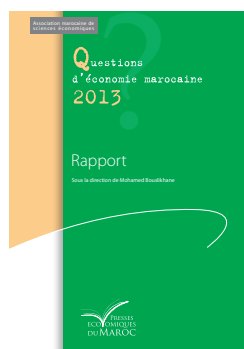
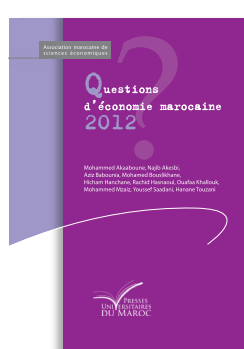
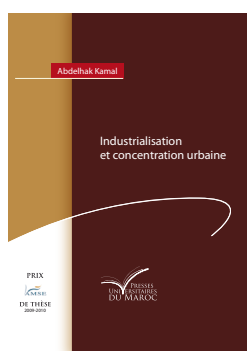
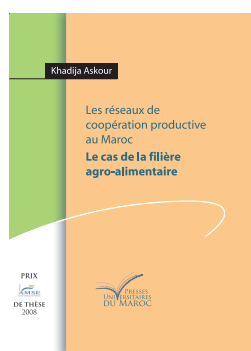
Questions d'économie marocaine 2013, PEM, Rabat, 2014.

Questions d'économie marocaine 2012, PUM, Rabat, 2013.

Questions d'économie marocaine 2011, PUM, Rabat, 2012.

Kamal ABDELHAK, *Concentration urbaine et industrialisation*, PUM, Rabat, 2012.

Khadija ASKOUR, *Les réseaux de coopération au Maroc*, PUM, Rabat, 2011.



REVUE MAROCAINE D'ÉCONOMIE
éditée par
l'Association marocaine de sciences économiques

Directeur

Noureddine EL AOUFI (Université Mohammed V de Rabat)

Comité éditorial

Bernard BILLAUDOT (Université Grenoble-Alpes).

Mohammed BOUSLIKHANE (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat)

Noureddine EL AOUFI (Université Mohammed V de Rabat)

Nouh EL HARMOUZI (Université Ibn Tofail de Kénitra)

Saïd HANCHANE (Ecole de gouvernance et d'économie, Rabat)

Michel HOLLARD (Université Grenoble-Alpes)

Nouzha LAMRANI (Université Mohammed V de Rabat)

Rajaa MEJJATI ALAMI (Observatoire national du développement humain, Rabat)

Nicolas MOUMNI (Université de Picardie - Jules Verne)

Alain PIVETEAU (Institut de recherche pour le développement, Paris)

Rédouane TAOUIL (Université Grenoble-Alpes)

Eric VERDIER (Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, Aix-en-Provence).

Editeur

Nouh EL HARMOUZI (Université Ibn Tofail de Kénitra)

Comité de gestion

Adil EL HOUMAIIDI (Université Mohammed V de Rabat)

CHARTRE EDITORIALE

1. La *Revue marocaine d'économie (RME)* est une revue électronique, académique et spécialisée, éditée par l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE).

2. Elle s'adresse à un public de doctorants et de chercheurs universitaires. Elle privilégie les articles qui cherchent à rendre compte de la réalité de l'économie marocaine dans ses différentes dimensions microéconomiques et macroéconomiques (marchés, organisations, institutions, politiques publiques, développement, etc.).

3. La revue est ouverte aussi bien aux contributions de théorie pure et de doctrine économique qu'aux travaux de modélisation et aux approches empiriques et économétriques.

4. Considérant que le pluralisme permet d'enrichir et de développer la recherche économique et d'alimenter le débat public, *RME* prône une ligne éditoriale ouverte à toutes les approches théoriques et méthodologiques.

5. La revue s'engage à respecter les principes de rigueur et d'exigence scientifique ainsi que les normes et procédures conventionnelles en matière de soumission et d'acceptation des articles par les référés et le comité de lecture.

Structure

6. La structure se compose d'un directeur, d'un comité éditorial et d'un comité de gestion.
7. Le directeur a la responsabilité de la revue sur le plan scientifique et éditorial. Il a pour fonctions de :
 - a. animer les réunions du comité éditorial ;
 - b. formuler et organiser le programme éditorial de la revue ;
 - c. suivre les différentes étapes éditoriales de la revue ;
 - d. contribuer au développement des échanges et de la coopération scientifiques de la revue au niveau national et international.
8. Le comité éditorial a pour fonctions de :
 - a. veiller au respect de la ligne éditoriale de la revue et contrôler la rigueur, la qualité et la cohérence scientifiques de la revue ;
 - b. contribuer au développement des échanges et de la coopération scientifiques de la revue au niveau national et international ;
 - c. susciter et proposer des articles ;
 - d. désigner les rapporteurs ;
 - e. discuter le contenu des articles proposés ;
 - f. valider les articles acceptés et la décision de mise en ligne.
9. Le comité de gestion a pour fonction d'assurer l'administration technique du processus éditorial :
 - a. les soumissions d'articles ;
 - b. l'évaluation des référés ;
 - c. la mise en ligne des articles acceptés.
10. Le directeur de *RME* est proposé par le comité directeur et désigné par le conseil d'administration de l'AMSE.
11. Les membres du comité éditorial et du comité de gestion sont désignés, pour une durée de quatre ans, par le conseil d'administration de l'AMSE sur proposition du directeur de la revue.

Fonctionnement

12. Le comité éditorial se réunit une fois par mois. Les réunions sont consacrées à :
 - a. la présentation des rapports de lecture ;
 - b. la discussion du contenu des articles et des numéros ;
 - c. la validation des articles acceptés.
13. Le comité de gestion se réunit une fois par mois sur un ordre du jour proposé par le directeur.
14. Les articles sont soumis de façon anonyme et sont évalués par deux rapporteurs au moins désignés en fonction de leurs domaines de recherche et de leurs spécialisations disciplinaires.
15. L'évaluation des articles soumis porte sur à la fois sur le fond et sur la forme.
16. Les rapports d'évaluation sont présentés et discutés au sein du comité éditorial.
17. Un article est jugé publiable s'il obtient deux avis favorables dûment justifiés.
18. La décision du comité éditorial est portée par écrit à la connaissance de l'auteur par le directeur de la revue au nom du comité éditorial.

19. Les avis des rapporteurs peuvent être de trois types :

- favorable ;
- favorable sous réserves ;
- défavorable.

20. Des numéros thématiques peuvent être proposés au comité éditorial qui se prononce sur la base d'un projet élaboré et proposé par le(s) coordinateur(s) du numéro.

Soumission

21. Les articles soumis à *Revue marocaine d'économie* doivent traiter de travaux originaux n'ayant fait l'objet d'aucune publication antérieure.

22. Un article soumis à *Revue marocaine d'économie* ne doit pas être proposé simultanément à une autre revue.

23. Les articles ne doivent pas dépasser 70 000 signes (y compris tableaux, formules, références bibliographiques). Sont comptabilisés comme signes : caractères, ponctuation, espaces. Les « tapuscrits » sont à adresser en quatre exemplaires à la rédaction de la revue, accompagnés d'un CD, ou envoyés par email à l'adresse de la revue.

24. La page de garde doit comporter, outre le titre du texte soumis, le nom de l'auteur, son appartenance institutionnelle et son adresse complète.

25. Le corps du texte doit être précédé d'un résumé en français, en anglais et en arabe, suivi des mots-clés et des codes de rubriques dont il relève selon la classification JEL (*Journal of Economic Literature*).

26. Dans le corps du texte, les citations doivent être présentées en format Harvard (nom de l'auteur, année de parution).

27. La bibliographie doit comporter les références indiquées dans le texte. Les nom et prénom des auteurs cités sont mentionnés par ordre alphabétique et, pour le(s) même(s) auteur(s), par ordre chronologique décroissant. Les titres d'ouvrage et les noms de revue sont en caractères italiques. Les titres d'article sont en caractères droits et entre guillemets. Chaque référence doit comporter le nom de l'éditeur (pour les ouvrages), le lieu de publication et l'année de publication. Pour les articles de revue ou d'ouvrage collectif, la pagination doit aussi être mentionnée.

28. Les articles exploitant des données statistiques et/ou des enquêtes empiriques doivent mentionner de manière précise l'origine et la propriété des données mentionnées.

Mise en ligne

29. Les articles acceptés sont mis en ligne sur décision du comité éditorial.

La mise en ligne des articles se fait à flux continu.

UNIVERSITE ECONOMIQUE

Comité scientifique

- Mohamed AKAABOUNE
- Najib AKESBI
- Mohamed BOUSLIKHANE
- Noureddine EL AOUI
- Noh EL HARMOUZI
- Driss FREJ
- Radouane RAOUF
- Kamal TAZI LEBZOUR

Comité de gestion

- Nabil AIT SGHIR
- Safae AKODAD
- Adil EL HOUMAI

الجمعية المغربية للعلوم الاقتصادية مشروع الجامعة الاقتصادية

اجتماع المجلس الإداري، 5 أكتوبر 2013

اجتماع المجلس الإداري، 11 يناير 2014

1. الأهداف

تهدف الجامعة الاقتصادية إلى:

1. نشر المعرفة الاقتصادية على نطاق واسع يشمل جميع الفئات العمرية والاجتماعية والمهنية.
2. تطوير الوعي لدى المواطن بالإشكاليات الاقتصادية على المستويات المحلية والوطنية، وبالتحديات الدولية المرتبطة بالعمولة، وبرهانات التنمية الشاملة، البشرية والمستدامة في بلادنا.
3. تقوية الإدراك بالبنيات والأنساق والقوانين الاقتصادية، وبآليات اشتغال السوق، وبأنماط التدبير على المستوى الماكرواقتصادي والعمومي، وعلى المستوى الميكرواقتصادي المتعلق بالمقاولات وبالتنظيمات المهنية.
4. تعزيز الثقافة العقلانية والارتقاء بالسلوكات الفردية والجماعية باعتبار كل من المصلحة العامة وقيم الأخلاق والمواطنة.

2. الهيكلة

1. الجامعة الاقتصادية جامعة رقمية، مفتوحة للعموم.
 2. تنتظم الجامعة الاقتصادية على مدار السنة في شكل دروس ومحاضرات وندوات دورية ضمن برنامج عام تضع خطوته اللجنة العلمية للجامعة، يشمل موضوعات مختلفة تهتم العموم، وتصب في اهتمامات المواطن.
 3. يلقي الدروس والمحاضرات أساتذة جامعيون وباحثون متخصصون في ميدان العلوم الاقتصادية؛ ويتم اختيارهم بناء على طلب عروض يعلن عنه كل سنة على الموقع الإلكتروني للجمعية المغربية للعلوم الاقتصادية: www.amse.ma.
 4. تتميز المحاضرات والندوات بالقيمة العلمية العالية من جهة، وبالطبيعة البيداغوجية والتبسيطية من جهة أخرى.
 5. تلقى المحاضرات باللغة العربية أساسا.
 6. تقوم الجامعة الاقتصادية على مبدأ المجانية، كما أن المساهمة في المحاضرات والندوات تطوعية.
3. **الدروس والمحاضرات** (لائحة أولية، سوف تعمل اللجنة العلمية على تحديد برنامج عام يتضمن المواضيع، والموجهات المتعلقة بالمضامين والمناهج والوسائل والبرمجة الزمنية).

4. الشعب والتخصصات

1. أسواق وأموال.
2. مقاولات ومنظمات.
3. نمو وتنمية.
4. قطاعات وأنشطة.

5. تربية وتكوين وتشغيل.
6. سياسات اقتصادية.
7. إبداع وبحث وتطوير.
8. اقتصاد دولي وعولمة.

5. الموضوعات (المطلوب بلورة المواضيع في شكل إشكاليات ذات علاقة بقضايا المجتمع وبالمعيش الراهن للناس)

1. الفكر الاقتصادي.
2. الاقتصاد الإسلامي.
3. النمو واستراتيجيات التنمية.
4. السياسة الموزنانية.
5. المؤسسات والتطور.
6. دور الدولة والقطاع الخاص.
7. السوق والدولة.
8. دولة الرعاية.
9. السياسة النقدية.
10. السياسة الضريبية.
11. سياسة الصرف.
12. سياسة الخوصصة.
13. الحماية والانفتاح.

6. اللجنة العلمية (تمثيلية علمية وجامعية)

7. لجنة التدبير

8. تمويل

ASSOCIATION MAROCAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES

FICHE D'ADHESION

Adhérent

- Nom et prénom :
- Titres et fonctions :
- Adresse :
- Téléphone :
- Fax :
- E-mail :
- Année d'adhésion

Les adhésions sont valables pour une année civile, quelle que soit la date à laquelle elles ont été réglées.

Montant de l'adhésion

- Personne physique : 200 Dh
- Institution : 1 000 Dh
- Doctorant : 100 Dh

Les étudiants doivent obligatoirement joindre la photocopie de leur carte d'étudiant.

La demande d'adhésion doit être adressée à :

**Association marocaine de sciences économiques,
Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales,
Boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat, Maroc
E-mail : amse@menara.ma**

L'adhérent reçoit un reçu de son paiement.

ASSOCIATION MAROCAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES

FICHE D'INFORMATION

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Titre ou fonction:

Institution:

Adresse professionnelle:

.....

Adresse personnelle:

.....

Téléphone:

E-mail:

Diplôme le plus élevé:

Spécialité(s):

Titre de la thèse (préciser l'institution):

.....

Date de soutenance:

Directeur de thèse:

Thèmes de recherche:

.....

.....

Publications académiques (à partir de la plus récente, se limiter à 5 références):

.....

.....

.....

.....

Rapports et études (à partir du plus récent, se limiter à 5 références):

.....

.....

.....

.....

Fiche à adresser à :

Association marocaine de sciences économiques, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales,
Boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat, Maroc

E-mail: amse@menara.ma

Site web: www.amse.com

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques
www.amse.ma

Premier congrès de l'AMSE

Colloque thématique

Etats généraux

de l'enseignement et de la recherche en sciences économiques

1 et 2 juin 2007
à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Université Mohammed V-Agdal
Avenue des Nations Unies, Agdal, Rabat

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Université Mohammed V-Agdal, Rabat

Institut CGD

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

Deuxième Congrès

Colloque thématique et Assemblée générale électorale

Colloque thématique
En partenariat avec le Laboratoire d'économie et de sociologie du travail Aix-en-Provence, France

Défiance, corruption, rente : les dilemmes du développement au Maroc

Rabat, 6 et 7 juin 2008
Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales
Salle des Actes (Université Mohammed V-Agdal)
Bd des Nations Unies, Agdal

Avec le soutien de la Fondation CGD

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

3^e congrès

Colloque thématique

Le développement HUMAIN

entre orthodoxie et hétérodoxie

12.13
juin 2009

Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc
Avenue Ibn Khaldoun Agdal
Rabat

Avec l'appui de l'Institut CGD et de l'Observatoire National du Développement Humain

Institut CGD

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

4^e congrès

COLLOQUE THÉMATIQUE

Quand les inégalités deviennent-elles insoutenables ?

Vendredi 11 et Samedi 12 Juin 2010

Centre d'études et de conférences de la Fondation Mohammed VI
Avenue Abd El Fassi, Madinet Al Istara
Hay Riad, Rabat

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

5^e congrès

Colloque thématique

Les nouvelles problématiques du DEVELOPPEMENT

Cas du Maroc

10.11
juin 2011

Observatoire National du Développement Humain
Av. Abd El Fassi / Av. des FAR
Hay Riad
Rabat

Avec l'appui de l'Office Chérifien des Phosphates

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

6^e congrès

FORUM MAROCAIN DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

2 0 1 2

Séances générales
Etat du savoir, état de la recherche

Séance thématique 1
Nouvelles problématiques macroéconomiques

Séance thématique 2
Investissements, territoires, secteurs

Séance thématique 3
Inégalités, capital humain et cohésion sociale

Séance thématique 4
Institutions, développement, genre

Table ronde
La responsabilité éthique de l'économiste

Rabat
15 et 16 juin 2012

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Université Mohammed V-Agdal
Boulevard des Nations Unies, Agdal

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

7^e CONGRÈS

Colloque thématique

La réforme fiscale au Maroc : conjuguer efficacité et équité

Rabat, 14 et 15 juin 2013

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Université Mohammed V-Agdal
Boulevard des Nations Unies, Agdal, Rabat

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

8^e congrès

COLLOQUE THÉMATIQUE

Au commencement était l'école
Justice scolaire et développement humain

VENREDI 13 JUIN 2014

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V-Agdal
Boulevard des Nations Unies, Agdal, Rabat

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

9^e CONGRÈS

Colloque thématique

Richesse, développement et mondialisation

Le Maroc et l'alchimie de l'émergence

Vendredi 12 juin 2015

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V - Rabat
Boulevard des Nations Unies, Agdal, Rabat

AMSE
Association Marocaine de Sciences Économiques

10^e congrès
2016

Rabat
3 et 4 juin 2016

Présidence de l'Université Mohammed V - Ifrane
Avenue Abd El Fassi, Al Istara, Rabat

2^e Forum marocain des sciences économiques

Séance générale
Etat de l'économie
Etat de la recherche

Séance thématique 1
Modèles d'émergence, institutions, contrat des affaires

Séance thématique 2
Développement durable, développement inclusif

Séance thématique 3
Développement territorial : les nouveaux enjeux de la régionalisation

Séance thématique 4
Finances, direct, crises

Table ronde
Ce que publier veut dire